



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N°1291 du 21 JANVIER 2008

Sommaire

	PAGES
■ AGENDA	2
■ INFOS BRÈVES	2
■ EDITO	3
■ <u>ACTION NATIONALE DU 24 JANVIER 2008 :</u>	4-11
✓ APPEL FÉDÉRAL : POUR LES SALAIRES FAISONS DU 24 JANVIER 2008 UN GRAND RASSEMBLEMENT !	4-7
✓ TRACT C.G.T. – FONCTION PUBLIQUE : POUR LES SALAIRES, L'EMPLOI, LES MISSIONS, DANS L'UNITÉ : TOU(TE)S DANS L'ACTION LE 24 JANVIER	8-9
✓ COMMUNIQUÉ CGT FONCTION PUBLIQUE : L'ACTION DU 24 JANVIER PLUS QUE JAMAIS INCONTOURNABLE	10
✓ APPEL DE LA M.G.E.T. POUR LE 24 JANVIER	11
■ LE TRAITE SIMPLIFIE : UN OBSTACLE À L'EUROPE SOCIALE	12
■ COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES SERVICES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DU 8 JANVIER 2008	13-22

AGENDA

24 Janvier 2008 :
Action de grève et manifestation
dans la Fonction Publique

29 janvier 2008 :
C.C.A.S.

29 JANVIER 2008 :
Réunion catégorie B à Montreuil

30 Janvier 2008 :
Bureau Fédéral

31 Janvier 2008 :
C.E. de l'O.F.I .C.T.

1^{er} Février 2008 :
Secrétariat O.F.I.C.T.



INFOS BREVES

 www.cgt.fr	Déclaration du 14 janvier 2008
Les ports, le service public et les salariés rattachés ne sont pas à vendre ! Le Premier Ministre, François FILLON, vient d'annoncer une réforme portuaire d'envergure. L'annonce devance toute négociation préalable et s'accompagne une fois de plus d'un cadrage qui par définition vide de son sens toute concertation, terme martelé par le Premier Ministre. Sans compter que concertation n'est pas négociation.	

 www.cgt.fr	Déclaration du 11 janvier 2008 Dernière séance de négociation sur la « modernisation du marché du travail »
L'appréciation de la délégation CGT Lire l'appréciation de la délégation et la synthèse du projet d'accord soumis aux organisations syndicales sur : www.cgt.fr	

 www.cgt.fr	Communiqué du 8 janvier 2008 Droit de grève dans les transports
Un décret rédigé dans la précipitation La loi du 21 août 2007 obligeait les organisations syndicales et patronales à négocier sur les questions de l'amélioration du dialogue social et la continuité des services publics dans les transports terrestres de voyageurs.	

 www.cgt.fr	Communiqué du 11 janvier 2008 Jean-Christophe Le Duigou Mise au point de la C.G.T.
<p>Les membres de la Commission Exécutive confédérale de la C.G.T. réunis le 10 janvier 2008 ont exprimé à l'unanimité leur indignation face à la publication d'articles de presse visant à dénigrer Jean-Christophe LE DUIGOU, Secrétaire de la C.G.T.</p> <p>Il est inacceptable de laisser entendre que sa promotion professionnelle serait le résultat d'un passe-droit, voire d'un marchandage avec le gouvernement.</p> <p>La nomination de Jean-Christophe LE DUIGOU, Directeur divisionnaire des Impôts, comme conservateur des hypothèques découle d'une procédure et de droits statutaires qui ont été validés en toute transparence en Commission administrative paritaire avec l'accord unanime des représentants syndicaux et de l'administration (1).</p> <p>La mise en cause de la probité de Jean-Christophe LE DUIGOU est d'autant plus condamnable que la C.G.T. combat toutes les formes de discrimination syndicale dont celles qui touchent au déroulement de carrière des militants, quel que soit leur niveau hiérarchique.</p> <p>L'action juridique de la C.G.T. permet d'ailleurs d'obtenir de nombreuses réparations au titre des préjudices de carrière.</p> <p>Les membres de la Commission exécutive confédérale de la C.G.T. dénoncent les tentatives de porter le discrédit sur le syndicalisme et l'engagement syndical. Ils affirment leur pleine solidarité à Jean-Christophe LE DUIGOU.</p> <p>(1) voir mise au point du syndicat national CGT de la direction générale des impôts du 7 janvier 2008 ci-joint.</p>	

 www.cgt.fr	Communiqué du 10 janvier 2008 Passer à l'offensive
<p>La commission exécutive de la C.G.T. réunie le 10 janvier 2008 a procédé à l'analyse du contexte économique et social actuel et des perspectives 2008</p> <p>Celui-ci se caractérise par une dégradation importante et rapide de la situation des salariés du secteur privé et public toutes catégories confondues, des privés d'emploi et des retraités.</p> <p>L'accroissement continu de la précarité les pressions à l'allongement du temps de travail dont la remise en cause des 35 h, l'affaiblissement de la protection sociale par les déremboursements et les franchises médicales, participent de cette dégradation.</p>	



EDITO

Mieux vaut « **UN QUI MANGE BIEN** » que « **DEUX QUI MANGE MAL** »

On se souvient encore de l'augmentation du salaire présidentiel que s'était généreusement accordé Nicolas SARKOZY. Elle se justifiait par une volonté de « plus de transparence », du moins avait-il osé le prétendre. Mais n'est-il pas celui qui ose tout !

En fait de transparence, on a d'abord eu droit à la valise des chiffres : la majorité a commencé par évoquer 140 % d'augmentation, avant de corriger à 172 % ? Jusqu'à ce qu'on s'aperçoive, que l'augmentation était en réalité de 206 % ! Il est déjà logé, blanchi et nourri dans le luxe, avait tenté de noyer le poisson. De son explication embrouillée ressortait que Jacques CHIRAC, en plus de son salaire de Président, touchait un complément en retraites variées, pour lesquelles il avait cotisé durant sa carrière politique. Et que les Français ne le savaient pas et qu'il fallait désormais que tout se sache. Ce qu'avait oublié de nous dire Sarko – la transparence à ce moment-là, c'est que lui-même, depuis mars et jusqu'à maintenant – avait demandé et évidemment obtenu – de continuer à percevoir son salaire de Ministre de l'Intérieur ! Pour permettre à un Ministre de retrouver un emploi, le versement de son salaire est en effet maintenu durant 6 mois, c'est la règle.

Sarkozy ayant démissionné en mars, il aurait dû cesser de le toucher au 1^{er} octobre, à condition de ne pas avoir trouvé le moindre boulot depuis le mois de mars. Or il a demandé à ce que cette rémunération de Ministre de l'Intérieur soit prolongée jusqu'au 1^{er} janvier 2008, jour d'entrer en vigueur de son augmentation officielle de 206 %.

Au nom de quelle justification ? Ainsi sa propre augmentation : il perçoit depuis le 6 mai : 7500 euros, rémunération normale du Président, mais 11.500 euros net, en ayant conservé son salaire de Ministre de l'Intérieur. Ajoutons qu'il ne s'agit pas de divagations, puisque l'Elysée a... confirmé l'information ! « Ensemble, tout devient possible pour lui » : là-dessus au moins, Sarkozy ne mentait pas.

Préparez-vous à travailler plus pour eux, les caisses sont vides, mais pas pour tout le monde ! La plupart des médias n'en parlent pas ! A l'issue de 5 ans d'indemnités, les députés non réélus percevront « à vie » 20 % de ce traitement : soit 1390 euros par mois. Ce vote intervient au moment où les politiques nous parlent des efforts que

devront consentir les Français pour réduire la dette et dénoncent le train de vie dispendieux de l'Etat !

L'information sur la nouvelle indemnité « chômage » des députés, silence total du côté des télévisions, radios ou des journaux, habituellement pressés de dénoncer les parachutes en or de certains grands patrons, à part le Canard Enchaîné.

Cette loi a été votée en douce, par tous les groupes politiques, qui savent parfaitement s'entendre lorsqu'il s'agit de s'octroyer des avantages sur le dos des Français. Avant de quitter son perchoir, Jean-Louis DEBRE a fait voter à l'unanimité et dans le silence complet, une loi pour que désormais, un député non réélu touche pendant 60 mois (5 ans) au lieu de 6 mois son indemnité mensuelle nette qui est à ce jour, selon info sur site Assemblée Nationale, de 5178 euros, soit 6952 euros brut. Chaque Député non réélu coûte donc aux Français 417 180 euros sur 5 ans ! Sans parler de ce qu'il leur coûtera « à vie » ! Ces indemnités ont été attribuées aux députés et définies par l'ordonnance n° 58-1210.

Indemnité de base :	5400,32 euros
Indemnité de résidence : (3 %) :	162,01 euros
Indemnité de fonction : (25 % du total) :	1390,58 euros

soit brut par mois 6952,91 euros

Bien entendu cette généreuse « indemnité chômage » est totalement inconditionnelle, et l'heureux bénéficiaire de cette jolie rémunération de 5 ans, n'est tenu à aucun engagement quelconque, comme par exemple justifier de la recherche d'un nouvel emploi, d'une visite mensuelle auprès d'un conseiller A.N.P.E. ou d'une activité justifiant cette « aide sociale »... Bref, tout ce qui est demandé à des chômeurs ordinaires.

En conséquence, la C.G.T. entend faire de la journée du 24 janvier 2008 une journée de grève et de manifestation pour obtenir de véritables avancées en matière de salaire pour l'ensemble des fonctionnaires comme à leurs niveaux.

Jean Marie RECH
Secrétaire Général de la fédération



Pour les salaires faisons du 24 janvier 2008 un grand rassemblement !

Assez d'autisme face aux revendications salariales légitimes !

Suite à la journée d'action du 20 novembre 2007, la CGT et d'autres organisations syndicales participaient à la réunion du 17 décembre, conviée par Monsieur Woerth en ayant pour principales revendications :

- **maintien du pouvoir d'achat par des mesures générales**, passant par la **revalorisation** du point d'indice, et ce, dès le 1er janvier 2008 ;
- **prise en compte du passif** des années antérieures ;
- **reconstruction et revalorisation** de la grille indiciaire.

S'agissant des heures supplémentaires et des mesures éventuelles sur le compte épargne temps, les organisations syndicales souhaitaient que ces sujets soient traités en dehors du sujet « pouvoir d'achat » puisqu'elles sont un dû complémentaire à la rémunération. La question de l'emploi public et des services rendus restaient également toujours d'actualité.

Au final, rien n'est ressorti de cette réunion, le ministre ne proposant **aucune mesure mettant l'accent sur le point d'indice**, seul outil permettant une consolidation des salaires au regard de l'inflation.

De plus, le système de garantie individuelle du pouvoir d'achat proposé consiste à consacrer un dispositif qui remet en cause le principe du déroulement de carrière dans la fonction publique. Cela va faire perdurer, voire aggraver, les mécanismes qui ont ces dernières années amputé le pouvoir d'achat de tous les agents et contribué à **l'écrasement de grille des rémunérations**. Mr Woerth ose parler de la rémunération intégrant le mérite dans un cadre budgétaire bloqué et fixé d'avance. Les agents sont déjà soumis à un système de notation véritable usine à gaz et à un cadre d'emploi statutaire très étroit avec très peu de perspectives d'évolutions entre les différents corps. La CGT reformule son souhait de voir une **véritable gestion des carrières** intégrant la valorisation des qualifications, la reconnaissance de l'expérience acquise avec l'ancienneté et un dispositif d'accession aux corps supérieurs élargi. A l'opposé **d'une gestion humaine opaque, cloisonnée et élitiste**, la transparence et le respect des carrières des agents doivent prédominer !

Sur un plan statistique si l'on s'en tient à une hypothétique inflation de 1.5%, nos revendications de revalorisation du point d'indice coûteraient 2.4 milliards d'euros et induiraient une rentrée de 520 millions d'euros de cotisations salariales pour la protection sociale, ainsi que 220 millions de ressources nouvelles par l'impôt. Au final on peut estimer cette mesure à **1.66 milliards d'euros**. Avec les mesures du gouvernement, le maintien du pouvoir d'achat pour seulement 20% des agents coûterait 660 millions d'euros et un manque à gagner de 140 millions sur les cotisations salariales et les ressources fiscales, cela reviendrait donc à **740 millions d'euros**. Le différentiel entre les 2 types mesures est faible (moins de 1 milliard d'euros) mais la revalorisation du point d'indice **maintiendrait le pouvoir d'achat de 5 fois plus d'agents**.

Une érosion sensible du pouvoir d'achat dans la Fonction Publique !

Entre janvier 2000 et octobre 2007 (dernier indice des prix INSEE connu), **le pouvoir d'achat du point a perdu 6,76 % par rapport à l'indice hors tabac et 7,81 % par rapport à celui avec tabac.**

Plus que jamais, le gouvernement tente de convaincre que ce référentiel n'est pas le bon et que seule sa fameuse « RMPP » (rémunération moyenne par personne en place) est fiable et adéquate. Malgré cela, il est symptomatique de remarquer qu'une étude publiée chaque année par l'INSEE dans ses « Informations Rapides » est systématiquement passée aux oubliettes par nos ministres successifs. Celle-ci s'intitule « salaires de base dans le secteur privé et dans la Fonction publique de l'Etat ». A partir d'un traitement indiciaire brut, « *dont l'indice est calculé à partir d'un échantillon de corps, grades et échelons représentatifs de l'ensemble des agents titulaires de l'Etat* », l'INSEE montre que pour l'ensemble des trois catégories, **la perte de pouvoir d'achat entre 2000 et 2006, se situe à 3,2 % hors tabac et 5,5 % avec tabac.**

De plus, **les fluctuations des prix** sont vécues différemment suivant **la sociologie des revenus** mais fragilisent en premier lieu **les catégories populaires et les salariés modestes !** Nous sommes dans un contexte qui est celui d'une augmentation des prix des biens qui sont associés à la satisfaction des besoins primaires (par exemple le logement, la nourriture, le transport, le gaz et l'électricité).

Donc évidemment, l'augmentation différenciée entre les prix des biens pour satisfaire les besoins primaires et les prix des biens pour satisfaire les besoins secondaires, par exemple les loisirs, conduit à un sentiment et à une réalité d'appauvrissement de la catégorie des ménages qui parvenaient tout juste à satisfaire ces besoins primaires.

Les plus petits salaires sont touchés de plein fouet par cette réalité, notamment dans la Fonction Publique (où les catégories C débutent souvent à peine à 1100 euros par mois). Il y a une vraie perte de pouvoir d'achat, sensible également pour les salariés non-proprétaires de leur logement qui ont vu la hausse des loyers amputer leur budget !

Selon Jean-Marc Canon de l'UGFF-CGT, si l'on continue sur cette pente une infirmière sera recrutée au SMIC en 2015. Et ne parlons pas des professeurs des Ecoles qui débutaient à hauteur de plus de 2 SMIC en 1980 et qui auront bientôt comme premier salaire moins de 1.3 SMIC !

En lieu et place du président du pouvoir d'achat, les choix politiques visent à prendre aux plus modestes pour donner aux plus riches !

Nicolas Sarkozy s'est autoproclamé le candidat du pouvoir d'achat :

« Sur 25 ans, l'augmentation des prix a fait baisser le niveau de vie des salariés, » écrivait-il dans son livre de campagne. *«Le but de la politique que je propose n'est pas de maintenir stable le pouvoir d'achat, il est de l'augmenter. Le but, ce n'est pas la stagnation, c'est le progrès. Le but, ce n'est pas le minimum, mais le maximum.»*

Qu'en est-il sept mois plus tard ? Les mesures prises depuis l'été consistent à **donner aux riches** et ensuite **récupérer l'argent des pauvres**. Il y a eu l'instauration du **bouclier fiscal** (c'est-à-dire un plafond d'imposition pour les plus riches leur rapportant **plus de 11 milliards**), **la réduction de l'impôt sur la fortune et le refus d'accorder un coup de pouce au Smic**. D'autres mesures ont été prises depuis cet été, de moindre ampleur mais tout aussi inégalitaires. Comme l'instauration du **prélèvement libérateur sur les dividendes** (les revenus des actions). Les contribuables les plus aisés pourront opter pour un taux d'imposition de 29 % (18 % de prélèvement libérateur et 11 % de prélèvements sociaux) contre 40 % pour la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu. La mesure va profiter à **50000 contribuables qui touchent plus de 25 000 euros** de dividendes annuels.

Ensuite comme il faut récupérer ce qui a été donné d'un côté, il faut reprendre l'argent aux plus modestes. Ainsi il y a la mise en place **des franchises médicales** mises en place au 1^{er} janvier dans une logique où les malades paient pour d'autres malades. **La non-revalorisation des salaires dans la fonction publique** s'inscrit dans cette logique, car il est clair que le budget 2008 ne prend pas en compte le maintien de la valeur du point d'indice étant donné les largesses faites du côté des plus aisés. De même la **revalorisation des pensions fixée à 1.1% pour 2008 avec une inflation à plus de 1.5% en 2007** contribue à l'appauvrissement des catégories modestes de retraités qui n'ont que leur pension pour subvenir à leurs besoins. Notons que **seul le salaire du président de la République a fait un bond de 172%**, mais ce n'était pas dans le programme.

Dans un contexte de financiarisation de toutes les activités, les difficultés des salariés sont pour le gouvernement l'occasion de lancer la grande offensive de casse sociale généralisée !

Sous prétexte des difficultés de salaires, le gouvernement joue sur la division des salariés et veut faire passer toute une batterie de **réformes anti-sociales**. Dans le commerce, **la généralisation du travail du dimanche** est avancée ! Mais comment seront payés les salariés avec la suppression des majorations salariales qui tôt ou tard pointera son nez ? Et qui décidera d'une telle organisation du travail qui peut être dévastatrice pour de nombreuses familles ? Gageons que le patronat aura plus son mot à dire que le salarié !

La **durée de temps de travail** est également remise en cause ! Le grand chantage a déjà lieu dans de nombreuses entreprises industrielles qui s'appuient sur la possibilité de délocalisations dans des pays disposants d'une grande réserve de main d'œuvre très mal payée et sans aucun droit social (tels la Chine ou les pays d'Europe centrale). Aucune mesure n'est à l'ordre du jour pour contrecarrer cette évolution ni à Paris et ni à Bruxelles. Pourtant si l'on est dans la prolongation des débats du Grenelle de l'Environnement, une relocalisation de la production serait souhaitable pour limiter les transports inter continentaux très polluants !

Les logiques **financières** supplantent les finalités industrielles et la création de services utiles, en orientant l'économie vers **la spéculation à court terme** au détriment du développement humain ! Les résultats du premier semestre 2007 du CAC 40 est à la hausse : +147.6% pour Accor, +136.6% pour CapGemini...

Les **actionnaires sont toujours mieux servis que les salariés** qui triment. Entre 1978 et 2003 **les dividendes versés aux actionnaires ont été multipliés par 16** alors que la rémunération des salariés l'a été seulement par 4. L'adage selon lequel on vit mieux de ses rentes que de son travail est tout à fait d'actualité.

Mais toute fuite en avant spéculative peut atteindre ses limites comme l'a montré la crise des subprimes aux Etats-Unis. Il n'est pas surprenant qu'en Europe, la Banque Centrale Européenne, intransigeante sur la rigueur budgétaire quand il s'agit de dépenses sociales et publiques, s'est empressée en une semaine d'injecter sur les marchés plus de 200 milliards d'euros pour amortir le choc financier.

La domination est aussi interne aux relations entre les entreprises, les grands donneurs d'ordre imposant leurs lois à leurs sous-traitants qui sont souvent des PME. A ce titre la CGT revendique que des clauses sociales soient intégrées aux accords conclus entre donneurs d'ordre et sous-traitants.

Les **difficultés de financement des systèmes sociaux** sont également dans le collimateur du gouvernement. Les **déficits de la Sécu et des retraites** sont renforcés à coup **d'exonérations de charges**. L'allongement de durée de cotisations alors que les entreprises poussent les salariés en retraite à l'âge moyen de 58 ans dans le privé et la mise en place de la décote vont à l'avenir engendrer **une baisse des pensions et fragiliser le régime par répartition**. Certains salariés qui auront les moyens se tourneront vers la capitalisation, phénomène ne pouvant qu'aiguïser l'appétit des fonds de pension ! Retrouveront-ils au bout ce qu'ils ont mis de côté ? Rien n'est moins sûr ! Quand aux autres, une partie d'entre eux viendront certainement agrandir la cohorte des retraités pauvres, classe sociale de nos jours en grande expansion. Pourtant d'autres pistes de financement existent pour consolider la solidarité nationale, elles sont contraires à la marchandisation en cours, et seraient fondées sur l'élargissement des cotisations aux revenus financiers non mis à contribution.

D'autres choix à l'opposé des mesures actuelles permettraient un gain de pouvoir d'achat !

Les gouvernements se suivent et font des choix qui se ressemblent, menant notamment à une **casse des formes de solidarités, des droits des salariés et une hausse des inégalités** ! A l'opposé des logiques ultra-libérales et financières en œuvre depuis 30 ans, la CGT propose d'autres voies pour l'amélioration de l'emploi et des salaires. Sans tabou il faudrait avant tout **les augmenter**, y compris le SMIC ce que n'a pas voulu faire le gouvernement et **réduire la précarité** (CDD, temps partiel imposé) qui nourrit les petits salaires. Valoriser le travail doit aussi être une priorité notamment en **améliorant la qualification, la recherche-développement, l'innovation** et en permettant aux salariés de disposer de nouveaux droits d'intervention sur les choix stratégiques des entreprises. C'est le sens de notre démarche pour un nouveau statut du travail salarié et la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle. Les leviers institutionnels ne peuvent être négligés ! La CGT propose la **remise en cause des exonérations sociales aveugles** (23 milliards par an !) et leur **conditionnement** à une véritable politique de l'emploi stable et bien rémunéré. Sur le plan monétaire, la stratégie de la Banque Centrale Européenne orientée uniquement vers la stabilité des prix et la satisfaction des marchés financiers doit être revue. Il faut intégrer des objectifs de **plein emploi et de croissance partagée** en décourageant les investissements purement financiers et en stimulant les investissements vers des services créateurs d'emplois et une production intégrant le respect d'objectifs écologiques et sociaux.

Aussi, la fédération nationale de l'équipement et de l'environnement CGT vous engage à faire de la journée d'action du 24 janvier un grand rassemblement des salariés de la Fonction Publique pour l'aboutissement des revendications salariales !

Pour les salaires, les em... ssions, dans l'unité : Tou(TE)s dans **cgjt** 24 janvier

Contraint à mettre une date... dans le paysage après la
forte mobilisation du 20 nov... OERTH est cependant venu
à la séance du 17 décembre sans aucune proposition chiffrée et datée.



Presque rien le 17 décembre !

Certes, le point d'indice n'est plus présenté comme un outil dépassé. Certes, le principe de négociations salariales annuelles -dès le printemps de l'année antérieure à celle considérée- est enfin acté. Certes, les primes sont sorties du calcul pour le maintien du pouvoir d'achat et les heures supplémentaires, rachat de jours RTT et autres monétisation des comptes épargne temps ne concernent désormais que le volant dit « de progression du pouvoir d'achat ».

Il n'en demeure pas moins que le ministre continue à intégrer les prises d'ancienneté et de qualifications dans la mesure du pouvoir d'achat, et que, de ce fait, seuls 20% des agents auraient selon lui perdu du pouvoir d'achat ces dernières années. De plus, pour le ministre, 2007 -et toutes les années précédentes- passeraient par pertes et profits.

Bref, les modestes concessions arrachées sont très loin d'être de nature à servir de base à de véritables négociations. **D'autant que, encore une fois, aucune proposition concrète n'a été formulée ce 17 décembre.**

Des enjeux fondamentaux :

Si la question du **pouvoir d'achat** des agents de la Fonction publique est **absolument incontournable**, pour la CGT, il ne saurait être envisageable de ne plus porter haut et fort d'autres exigences toutes aussi essentielles.

Il en est ainsi des effectifs. Favorable à une politique de l'emploi liée aux missions que l'on confie à la Fonction publique, la CGT ne peut qu'être résolument opposée à la politique dogmatique de suppressions d'emplois, encore aggravée avec SARKOZY. Tout au contraire, le public rendu à l'usager que pour les conditions de travail de... dans de nombreux secteurs.

Il en est également ainsi des missions. La CGT considère que la sphère publique est un atout majeur pour notre pays et nos concitoyens. Elle combat donc fermement tout ce qui participe à son démantèlement. C'est le cas, par exemple, avec la révision générale des politiques publiques, la tarification à l'activité dans les hôpitaux, les partenariats publics - privés.... Autant de dispositifs qui n'ont pour véritable but que de diminuer l'intervention publique et la soumettre aux diktats de la loi du marché.

Pour que l'intérêt général soit préservé et amélioré, **il faut un statut garantissant** les moyens de l'exercice des missions à tous les agents. Il faut donc rénover, en la renforçant, la Fonction publique de carrière. Dans cette perspective, un véritable plan de titularisation doit également être mis en œuvre. Il va de soi qu'une telle conception s'oppose aux orientations rendues publiques par le Président de la République.

La valeur du point : Élément essentiel

Depuis janvier 2000, la perte de pouvoir d'achat de la valeur du point dépasse les 7 %.

D'après nos ministres, le pouvoir d'achat de la grande majorité des agents de la Fonction publique se serait quand même accru durant la période.

Montrons, une nouvelle fois, la perversité de ce raisonnement.

En moyenne annuelle, ces 8 dernières années, la valeur du point a augmenté de 0,9 %. Si l'on prend comme hypothèse que le SMIC augmenterait de 2 % l'an à partir de 2008 (ce qui est beaucoup moins que la réalité des années antérieures) et si la progression de la valeur du point suit son rythme antérieur (0,9 %), voilà quelques exemples concrets de ce qu'il adviendra :

► **Un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe** (le 3^{ème} grade du corps) d'une administration centrale de l'Etat, parvenu au 11^{ème} et dernier échelon de son grade (30 ans d'ancienneté) verra son traitement indiciaire ne plus être supérieur au SMIC que de 13 % en 2026 au lieu de 38,8 % aujourd'hui.

► **Une infirmière** verra son salaire de recrutement rejoint par le SMIC en 2015.

► **Un attaché territorial** en 2027.

► **Enfin, un professeur certifié au sommet de la classe normale** verra son traitement passer de

Travailler plus pour gagner plus ?

C'est le grand slogan présidentiel.

En premier lieu, on observera que la traduction concrète de cette formule aura des conséquences fortement discriminatoires. En effet, les heures supplémentaires ne seront pas à l'initiative de l'agent et ceux qui on peu de latitude pour en faire seront pénalisés les femmes notamment.

En second lieu, augmenter le pouvoir d'achat par les heures supplémentaires, c'est beaucoup plus cher pour le contribuable et l'assuré social que par la valeur du point. Entre la majoration du taux horaire, la défiscalisation et l'exonération de cotisations sociales, le coût est de 2 fois à 2 fois et demie supérieur.

Enfin, la vraie alternative à l'accumulation des heures supplémentaires et des jours sur les Comptes Epargne Temps dans certains secteurs de la Fonction publique, c'est bel et bien la création d'emplois statutaires et qualifiés. Pour s'en convaincre, il faut, par exemple, avoir présent à l'esprit que le stock d'heures supplémentaires et jours RTT à l'hôpital public représente entre 25 et 30.000 emplois à temps plein !

L'action plus que jamais nécessaire :

A l'évidence, en ne répondant pas durant des mois aux demandes de toutes les organisations syndicales d'ouvrir des négociations, en faisant du 17 décembre un rendez-vous sans grand intérêt, en tentant de faire passer autoritairement des projets régressifs, **ce sont bien les ministres, le gouvernement et le Président qui portent l'entière responsabilité de la situation conflictuelle dans laquelle nous sommes.**

Visiblement, seul un rapport de forces encore plus important et qui s'inscrit dans la durée est susceptible de changer la donne.

C'est dans cette construction que la CGT inscrit résolument sa démarche, et c'est dans ce cadre qu'a été décidé l'appel à la journée d'action du 24 janvier lancé par la CGT, FO, la FSU, l'UNSA, Solidaires et la CFTC.

Le 24 janvier doit donc constituer une journée massive de mobilisation

Trop cher d'augmenter les salaires ?

On a déjà vu la duplicité économique du « travailler plus pour gagner plus ».

Mais, est-ce que les revendications portées par les syndicats seraient trop chères à financer ?

Pour se persuader qu'il n'en est rien – et que tout est question de choix politiques-, il suffit de garder en mémoire quelques chiffres :

- ▶ 1 % d'augmentation de la valeur du point pour les 5,2 millions d'agents de la Fonction publique, cela représente environ 1,3 milliards d'euros.
- ▶ L'ensemble des frais des personnels (salaires + primes + cotisations sociales + retraites) des 3 versants de la Fonction publique a reculé de 1,1 point de PIB entre 1997 et 2005, soit environ 19 milliards d'euros.
- ▶ Les 60 patrons – actionnaires les plus fortunés se sont versés 1,8 milliard d'euros de dividendes en 2007 au titre de 2006.
- ▶ Le bouclier fiscal mis en place par la majorité coûtera environ 500 millions d'euros au budget de l'Etat pour quelques milliers de contribuables parmi les plus riches.

Pour :

- ⇒ Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (des salaires) à travers l'augmentation de la valeur du point et une négociation sur la reconstruction de la grille.
- ⇒ L'augmentation générale des pensions.
- ⇒ Un emploi public statutaire basé sur les besoins réels en matière de services publics, un moratoire immédiat sur les suppressions programmées et des créations urgentes dans les établissements les plus en difficulté.
- ⇒ Une Fonction publique de qualité et de proximité, respectueuse des missions et des qualifications, répondant encore mieux aux besoins de toute la population.
- ⇒ Un véritable dialogue social.

TOUS EN GREVE ET DANS LES MANIFESTATIONS Le 24 janvier 2008

Montreuil, le 11 janvier 2008



L'ACTION DU 24 JANVIER PLUS QUE JAMAIS INCONTOURNABLE

A la demande des ministres, une délégation de la CGT a été reçue par M André SANTINI hier lundi 14 janvier, comme tous les syndicats de la Fonction publique. Lors de cet entretien d'un peu plus d'une heure, un constat de large désaccord a été confirmé.

Les quelques avancées obtenues grâce à la mobilisation du 20 novembre ont certes été de nouveau évoquées : la valeur du point fera partie des négociations, des mesures partielles sur la grille indiciaire seraient envisagées, les primes et indemnités ne seront plus intégrées au calcul sur le maintien du pouvoir d'achat, des négociations annuelles sur les salaires pourraient être mises en place, des dispositions « *ciblées* » pour une partie des agents – éventuellement rétroactives à partir de 2003- sont négociables...

Mais, sur l'essentiel, on reste loin du compte.

Toujours aucune mesure chiffrée et datée, étant même précisée par le ministre qu'une augmentation du point au moins égale à l'inflation est totalement exclue. Les années antérieures sont passées aux pertes et profits pour ce qui concerne les mesures générales. Confirmation est faite de l'aggravation des réductions d'effectifs. Enfin, sans être exhaustif, la perspective d'une Fonction publique de métiers est mise en avant, avec une loi-cadre soumise au Parlement dès 2008, pour une application en 2011.

Si une rencontre avec le Premier ministre est annoncée et, à la suite, de nouvelles séances de « *négociations* », aucun de ces rendez-vous n'aura lieu avant le 24 janvier. On appréciera ce qu'est le dialogue social pour nos interlocuteurs et la conception qu'ils ont du préavis ...

Dans ces conditions, cela renforce la nécessité d'une journée d'action massive de grève et de manifestations le 24 janvier, décidée en unité syndicale (CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, Solidaires, CFTC).

Tout doit être mis en œuvre, dans l'unité la plus large, pour que, à cette occasion, le rapport de forces indispensable se développe encore.

Pour la CGT, si le Président de la République et son gouvernement persistent dans leurs positions, la question des suites les plus rapides possibles au 24 janvier sont d'ores et déjà posées.

C'est cette démarche qu'elle proposera aux autres organisations syndicales lors de la prochaine rencontre unitaire du 17 janvier en fin d'après-midi.

Montreuil, le 15 janvier 2008



AFFAIRE SUIVIE PAR DANIEL BILLARD,
SECRETARE GÉNÉRAL

N/Réf. : DBI/CS/SYND-100108

MONSIEUR JEAN-MARIE RECH
SECRETARE GÉNÉRAL
FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT - CGT
Case 543
263, rue de Paris
93315 MONTREUIL CEDEX

Le Kremlin-Bicêtre, le 10 janvier 2008

Monsieur le Secrétaire Général, Cher collègue,

Le Conseil d'Administration de la MGET, réuni 20 décembre 2007, a pris connaissance du communiqué commun des 6 organisations syndicales de la Fonction Publique sur le thème principal du pouvoir d'achat.

Le refus du gouvernement d'une mesure de revalorisation du point d'indice des fonctionnaires attaque le niveau de vie des intéressés. En outre, au travers d'une volonté de généraliser l'individualisation des rémunérations, c'est un risque d'une remise en cause du statut qui se profile. Enfin, un blocage de la valeur indiciaire a des conséquences néfastes pour l'adhérent mutualiste sur ses garanties de prévoyance.

Pour toutes ces raisons, la MGET a appelé l'ensemble de ses sections locales à soutenir l'action syndicale engagée pour le 24 janvier 2008, au moyen du courrier du 3 janvier que je vous adresse.

J'ai demandé aux Présidents de section MGET d'informer les sections syndicales de notre initiative, pour assurer une bonne mobilisation locale.

Veillez croire, Monsieur le Secrétaire Général, Cher collègue, en l'assurance de mon soutien sur les valeurs qui nous rassemblent.

Bien à vous

Le Président Général

HUBERT BORDERIE

P.J. : 1



MGET
76/78, avenue de Fontainebleau
94274 Le Kremlin-Bicêtre Cedex
Tél : 01 58 46 88 00
Fax : 01 58 46 88 80
www.mget.fr

MGET
mutuelle soumise aux
dispositions du livre II
du Code de la mutualité
n° 775 671 910

0 810 716 176



MGET
une mutuelle de l'Union
de Groupe Mutualiste
HUMAVIE



Le traité simplifié : un obstacle à l'Europe sociale

En 2005, en France, de nombreuses organisations, dont la CGT, avaient combattu le projet de traité constitutionnel européen qui consacrait une vision totalement libérale de l'Europe, qui, pour soi-disant réaliser « l'économie la plus dynamique du monde », ignorait radicalement les droits sociaux des citoyens des Etats membres.

La législation du travail, le Code du Travail, les conventions collectives, le statut des fonctions publiques françaises, règles qui sont le fruit d'un siècle de négociations et de luttes entre salariés et patronat, bref, tous les textes sur lesquels s'appuie une organisation syndicale pour défendre les salariés, ***considérés comme des freins à cette merveilleuse réalisation, étaient clairement sacrifiés à l'utopie.***

Le 29 mai 2005, le peuple Français, puis peu après le peuple Néerlandais ont rejeté ce texte sans ambiguïté. On aurait pu s'attendre, après le résultat de ces scrutins, à la rédaction d'un texte plus orienté vers la construction d'une Europe de progrès social, tirant continuellement vers le haut, sans rupture, l'ensemble des législations du travail des Etats membres. Une majorité des rêveurs, qui croyaient voir apparaître dans les textes des étapes pour l'harmonisation des droits du travailleur européen (SMIC, durée hebdomadaire de travail, congés, droits à la retraite, sécurité sociale et santé...) , agrémentée de dates butoir pour le franchissement des étapes vers cette harmonisation, seront déçus.

Nicolas SARKOZY a mis en oeuvre son idée d'un « mini traité simplifié » qui, selon lui, en ne reprenant pas en compte les principales orientations de l'ancien projet, respecte le résultat des référendums. La réalité est toute autre. Ce mini traité dit de Lisbonne a été signé par les chefs d'Etat des Etats membres de l'Union Européenne fin 2007.

En effet, plus complexe à lire encore que le précédent texte, le prétendu « *mini traité simplifié* » demeure complètement marqué du sceau du libéralisme le plus débridé.

Pour s'en tenir à quelques exemples, il n'édulcore en rien le principe roi de la libre concurrence non faussée, ne remet nullement en cause l'indépendance de la Banque Centrale Européenne et avalise donc une vision purement monétariste de l'économie, fragilise le rôle des services publics, ignore les droits sociaux.

Par ailleurs, et ce n'est pas le moins scandaleux, ce nouveau projet a été élaboré dans les salons et couloirs des instances européennes, le plus à l'écart possible des populations.

La commission exécutive de l'UGFF – CGT a exprimé sa plus vive désapprobation sur le contenu de l'actuel projet et sur la démarche. Elle exige que tout éventuel projet de constitution européenne fasse l'objet d'une consultation référendaire.

Du 4 au 7 février 2008, le Congrès (Assemblée Nationale et Sénat) sera réuni à Versailles pour décider de la modification de la Constitution française, nécessaire à la ratification du traité de Lisbonne. ***Si le Congrès n'approuve pas avec une majorité des 3/5 de ses membres, il est prévu de s'en tenir à un référendum.***

La CGT souhaite que partout en France, le plus grand nombre se mobilise pour motiver les élus à choisir la solution référendaire. Sur le site www.nousvoulonsunreferendum.eu , vous trouverez toutes les informations pour signer électroniquement une pétition et adresser un courrier aux élus de votre choix.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr

Compte-rendu du Conseil des services scientifiques et techniques (CSST) du 08/01/08

Présents :

Pour l'administration : Les membres du CSST dont : Régine Bréhier (*Directrice de la DRAST*) ; Eric Le Guern (*Sous-directeur à la DRAST*) et Marie-Christine Settimo (*GRH*).

Pour les syndicats :

Pour la CGT : Nicolas Baille (LCPC), François Duchêne (ENTPE), Philippe GARCIA (CETE Normandie Centre), Gilles BENTAYOU (CERTU) et Arnaud Rougé (CETE de Lyon).

Excusé : Jaques ALEXIS (SETRA).

La séance est présidée par Régine Bréhier (DRAST).

La réunion est ouverte par la présidente de séance :

- La présidente excuse la présence du Secrétaire Général du ministère pour présider cette réunion.
 1. Le choix de réunir le CSST à cette période de l'année afin de faire le point sur les actions menées en 2007 et de travailler sur les orientations 2008 a prévalu sur le choix d'une date compatible avec les disponibilités du SG.
- L'administration informe de la présence d'un invité de l'ex-ministère de l'écologie au titre d'un CSST MEDAD : Thierry Hubert représentait la DPPR.
- Une présentation des points forts 2007 a été faite :
 1. la signature de la circulaire Perben du 15/02/07 a mis en avant 5 axes de travail pour le RST à savoir :
 1. l'ouverture du RST aux collectivités territoriales,
 2. accroître les partenariats avec les privés,
 3. se recentrer sur les activités critiques,
 4. avancer sur la gestion des compétences,
 5. mettre en place un pilotage du RST dans le fonctionnement LOLF.
 2. L'administration précise que la circulaire n'a pas été remise en question suite à la constitution du MEDAD.
 3. Pour la DRAST, un chantier qui reste à mener est celui du recentrage sur les enjeux les plus critiques.
 4. Pour ce qui concerne le renforcement des liens avec les collectivités territoriales :
 1. Le séminaire avec notamment l'ADF, l'AMF ou le GART sera reconduit avant l'été (des questions de période électorale empêchent sa tenue en tout début d'année). La DRAST souhaite concrétiser ces échanges au travers d'une charte. De plus, l'administration a l'intention d'alimenter le contenu de ce séminaire par l'apport d'une synthèse des COTITA (*Conférences techniques interdépartementales des transports et de l'aménagement*) dont elle a eu de par les participants des échos positifs. Cette synthèse aura vocation à être réinjectée dans les réflexions des organismes du RST.

2. La présidence du CODOR (*COmité D'ORientation*) du CERTU sera tenue par A. Rossinot au titre des collectivités territoriales.
5. Pour les questions du renforcement du pilotage, la présidente a évoqué :
 1. la mise en place (rétablissement) d'un CODAC des CETE associant les DAC (*Directions d'Administration Centrale*) et les directions des CETE,
 2. la mise en œuvre d'un outil de coordination inter-DAC : GLC,
 3. la DGUHC a engagé un travail sur l'organisation des compétences,
 4. la volonté de mettre en place un COM (*Contrat Objectifs-Moyens*) pour chaque organisme du RST.
6. L'administration a alors évoqué les questions relatives à la GPEEC (*Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences*) pour ce qui touche aux déroulements de carrières au sein du RST et la gestion des compétences :
 1. un travail préparatoire sur l'évolution nécessaire des comités de domaines et la gestion des compétences a été mené par la DRAST.
 2. Une réflexion est en cours sur l'évaluation des carrières scientifiques et techniques avec pour but la détection des futurs experts et l'accompagnement des carrières scientifiques.
 3. Un travail est en cours de réalisation avec la DGPA sur la gestion des ITPE avec la présence de la DRAST à la CAP des ITPE et une parution prochaine d'une circulaire sur ce corps à venir qui devrait intégrer notamment la remise du séniorat au goût du jour.
- La DRAST devra apporter des réponses sur :
 1. la raison d'exister du RST,
 2. les modes d'intervention.
- Pour la DRAST :
 1. le RST est un lieu de mutualisation des compétences
 2. toutefois, dans la logique actuelle de baisse des moyens et de repli de l'Etat, les modes d'intervention devront évoluer vers le faire-faire.

La parole est alors donnée aux organisations syndicales pour les déclarations :

- La CFDT a repris les points suivants :
 - intégrer les contours du MEDAD dans le CSST,
 - le projet de loi au sénat sur la constitution d'un réseau scientifique et technique des collectivités territoriales,
 - l'inquiétude des agents dans le contexte actuel,
 - la définition nécessaire des orientations par le ministre,
 - la réunion d'un CSST avec toutes les composantes du MEDAD et les préfigurateurs des nouvelles directions générales (*DG*),
 - les éléments de la GPEEC avec les ISS....
- La CGT : déclaration annexée au présent compte-rendu.

●Pour FO :

- la mise à jour de la note Perben du 15/02/07,
- le RST doit être un appui pour les collectivités territoriales,
- l'implication des DAC (*Directions d'Administration Centrale*) dans le pilotage en concertation avec la DRAST dans le cadre du CSST,
- la participation des écoles au CSST au delà de leurs laboratoires de recherche,
- une nouvelle réunion du CSST intégrant les nouvelles DG,
- la définition du pilotage du RST,
- un CSST ouvert aux collectivités territoriales,
- étudier les possibilités juridiques d'une gouvernance accrue du RST par les collectivités territoriales,
- un pilotage central de l'IP (*Ingénierie Publique*) intégré au sein d'une seule direction,
- le constat que les baisses d'effectifs 2007 et prévues en 2008 touchent massivement l'IP,
- le séniorat devant être remis en place pour les ITPE,
- la GPEEC et les carrières dans le RST.

L'administration répond :

1. Le calendrier ne permettait pas à Mme Pappalardo (*préfiguratrice du Commissariat Général au Développement Durable*) de présider ce CSST du fait de sa prise de fonctions le jour du CSST.

- Les déclarations des OS lui seront transmises afin qu'elle puisse avoir connaissance des revendications et attentes des personnels.
- La DRAST a un fort intérêt à préserver le RST mais pour elle, une évolution des modes d'intervention sera nécessaire.
- L'administration se dit attachée à la concertation et prend des engagements au travers de la DRAST de consultations avec :
 - les organismes concernés,
 - les personnels via leurs représentants.

La CGT intervient :

- elle fait part de ses craintes que l'évolution des modes d'intervention ne soit déjà actée dans le cadre des audits de la RGPP (*Révision générale des politiques publiques*).
- elle exprime son opposition à une vision de la réforme purement budgétaire et comptable dans un cadre contraint par la RGPP.

La DRAST :

- la contrainte sera imposée au ministère.
 - de manière probablement comptable et budgétaire.
- d'où le choix du MEDAD via la DRAST d'engager une réflexion pour préserver l'outil en intégrant une nouvelle façon de travailler (modes d'intervention).
- L'administration fait part de la part importante des décideurs du ministère qui sont convaincus de l'intérêt du RST.

La CGT :

- rappelle les obligations de l'Etat envers les collectivités territoriales notamment au travers de l'article 18 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (loi de décentralisation).
- fait part de sa crainte du sacrifice des prestations « courantes » qui sont nécessaires à la capitalisation des connaissances constituant la base des compétences de pointe.

L'administration précise :

- la DRAST reste intégralement versée dans le CGDD et n'est pas scindée avec une partie restant au SG.
 - qu'il est besoin de convaincre les auditeurs RGPP avec leurs modes d'analyse c'est à dire des modes comptables.

Une organisation syndicale intervient pour préciser que pour faire-faire, il faut déjà savoir faire. Il n'y a pas d'IP sans l'ancrage sur les prestations « courantes ».

S'ensuit un exposé de la DRAST (E. Le Guern) sur la démarche :

CAP GEMINI a été choisi suite à un appel d'offres pour assister la DRAST. Il s'agit d'un marché à bons de commande qui pour l'instant compte 4 points :

1. Tout d'abord le soutien à la démarche :

- le cabinet doit fournir un rapport d'étude sur le RST (MEDAD) avec les articulations entre les têtes de réseau et les CETE,
- sur l'aspect gouvernance et mise en œuvre, ils doivent travailler sur les outils à mettre en œuvre entre les DAC et les CETE avec un suivi de la DRAST,
- réaliser un plan de communication.
- Après les arbitrages RGPP, un plan de transformation sera élaboré.
- Échéance fin mars.
- Le séminaire MEDAD/Collectivités territoriales :
 - avec une phase de préparation dans la continuité des travaux de 2007,
 - un bilan des COTITA sera produit avec comme objectif de concrétiser les apports de celles-ci en orientations nationales,
 - s'ensuivra une étape de suivi avec la production prévue d'une charte ou une note d'orientation. La DRAST souhaite élaborer une doctrine de pilotage associé (Etat/CT).
- Un travail sur les Laboratoires régionaux (LR) avec diagnostic et propositions d'évolution :
 - un diagnostic du fonctionnement basé sur les compétences, les actifs, les activités et la production,
 - une écoute client,
 - une étude de l'offre du privé,
 - CAP GEMINI doit produire un rapport sur les orientations avec plusieurs scénarios.
- Un débat s'ouvre alors entre les OS et l'administration :
 - la DRAST intervient :
 - l'étude sur les LR est nécessaire et c'est un chantier qui est antérieur à la RGPP,
 - dans un premier temps, les arbitrages rendus par la RGPP ne seront pas des éléments chiffrés et l'administration affirme le besoin de se préparer à un changement des modes d'intervention,
 - toutes les précautions ont été prises dans le marché avec CAP GEMINI pour garantir la confidentialité de leurs études dans la mesure où ce cabinet de consulting intervient pour la DGME (*Direction Générale de la Modernisation de l'Etat*) dans le cadre des audits RGPP.
 - La CGT précise ses questions relatives au cadre contraint par la RGPP :
 - Quid des prestations « courantes » nécessaires aux compétences pointues à la fois sur les missions mais aussi sur l'impact qu'une forte réduction aurait sur le pyramidage des effectifs (un repyramidage vers la catégorie A au détriment des C).

- L'administration répond que les LR sont nécessaires au RST de par les compétences basées sur une approche de terrain qu'ils apportent.
- La CGT :
 - met en avant la dégradation des moyens qu'ont connus les CETE et particulièrement les LR ces dernières années avec la baisse des effectifs et des moyens financiers en investissement et en fonctionnement,
 - demande qu'un bilan des équipes ressources soit présenté,
 - fait part de projets d'organisation qui n'ont pas été mis en place comme la vision polarisée de l'activité géotechnique qu'avait envisagée JP Magnan avec des compétences polarisées au service de tous.
- La DRAST précise plusieurs points :
 - CAP GEMINI ne réalise pas un audit sur les LR mais a pour mission de produire une étude,
 - le RST a toujours su s'adapter et la DRAST soutient le besoin et la capacité du RST de s'adapter aux évolutions,
 - les effectifs du RST (la part dédiée à la production) ont été épargnés ces dernières années par rapport aux arbitrages concernant l'ensemble du ministère ex-équipement.
- Le LCPC (J. Roudier) intervient pour souligner :
 - l'accélération de l'histoire et de l'évolution de nos services,
 - l'analyse de CAP GEMINI sur le portefeuille d'activités est nécessaire du fait qu'ils sont extérieurs à nos services.
- FO :
 - les besoins évoluent en partie du fait de la décentralisation. Nous sommes en présence d'autres acteurs publics en charge des anciennes activités du ministère.
 - sur le besoin de répondre aux attentes des collectivités territoriales en charge de ces missions :
 - il existe des problèmes de taille critique dans le RST sur certaines activités,
 - la question n'est pas exposée sous cet angle par la RGPP.
- La DRAST :
 - L'Etat doit par exemple assister les entreprises pour l'innovation. Elles ont un besoin d'homogénéiser les commandes des maîtres d'ouvrage.
- La DRAST poursuit alors sa présentation par l'évolution du système de pilotage des CETE :
 - vers une contractualisation entre les directions de programmes LOLF et les directions des CETE,
 - l'établissement d'un schéma directeur de pilotage des CETE
 - une échéance mi avril est prévue.
- Sur la GPEEC, l'administration expose une approche collective (répondre aux besoins des services) et individuelle (carrières valorisées des agents).
- Pour ce qui concerne le projet de pôle scientifique et technique de Marne la Vallée, il s'agit d'un projet emblématique pour le ministère qui comprend 3 volets : scientifique, immobilier et social.

La DRAST affirme le besoin d'avancer sur les 2 autres volets pour préciser et engager le volet social.

La CGT intervient sur l'aspect GPEEC pour :

- réaffirmer que le RST n'est pas constitué que de spécialistes et qu'au delà des comités de domaines pour les spécialistes et experts, les généralistes et administratifs doivent pouvoir y avoir des déroulements de carrière.
- Mettre l'accent sur l'urgence et l'importance que la DRAST intègre les réflexions du groupe de travail sur la réforme statutaire du corps des TSE.

La DRAST partage ces points de vue.

La CGT revient sur les polarisations :

- la note Perben du 15/02/07 la voulait ancrée sur les territoires et répartie : *« Les CETE doivent organiser la compétence collective en réseau en équilibrant polarisation des compétences et ancrage sur le territoire. Dans certains cas, les compétences par domaine pourront ainsi être focalisées sur un nombre limité de CETE avec un maintien de relais locaux capables d'assembler les expertises. Cela permettra aux CETE d'atteindre une taille critique dans leurs domaines de spécialisation, indispensable au maintien d'une réelle expertise de pointe tout en leur permettant de continuer de fournir un soutien de qualité à leurs clients internes, notamment sur les thèmes émergents ou transversaux. Cette orientation devra tenir compte du bilan de la mise en œuvre des équipes ressources. »*
- Les polarisations annoncées par la DGUHC sont l'objet de négociations de chaque directeur de CETE avec la DGUHC. Quel est alors le rôle des têtes de réseau?

La DRAST répond que bien qu'il soit plus difficile de travailler avec plusieurs DAC, ce dispositif LOLF présente l'avantage de la nécessaire implication de chaque DAC sur les questions relatives au RST où elles doivent se réappropriier les problématiques en tenant compte du fonctionnement en réseau.

La CGT précise alors qu'elle a déjà revendiqué un ancrage territorial des compétences en particulier pour répondre à la nécessaire ouverture du RST aux collectivités territoriales et à leurs besoins.

La DGUHC précise que sur le programme DAOL dont elle est en responsabilité, elle avait récupéré des ETP mis à disposition pour les mettre à la disposition des équipes polarisées. Les CETE seraient alors gagnant par l'apport d'effectifs supplémentaires pour ces polarisations.

Une organisation syndicale :

- constate que dans le contexte actuel, l'Etat ne devrait plus être positionné sur des champs opérationnels. Les arbitrages RGGP sont prévus d'ici mai 2008,
- souligne le besoin d'une expression du projet du ministre qui intègre le périmètre du MEDAD et les problématiques relevées dans le Grenelle de l'environnement,
- souhaite que soient exprimés les besoins de collectivités territoriales,
- exprime sa crainte de voir exprimés leurs besoins sur des compétences détenues par les LR... mais quand ces derniers les auront perdues.

L'administration a défendu le RST dans la 1ère phase de la RGPP. Pour l'heure, les arbitrages ne sont pas rendus.

La DRAST (MC Settimo) présente alors le bilan et les perspectives des activités du RST :

- sur le CODAC (*Comité d'Orientation des DAC*) du 05/10/2007 :
 - besoin de donner les moyens humains et financiers aux directions de programmes pour piloter les CETE,
 - besoin de clarifier et crédibiliser l'utilisation du titre IX,
 - préparation d'un COM (*Contrat Objectifs Moyens*) pour les CETE.
- Budget 2006 :
 - $\frac{3}{4}$ du budget provient de la masse salariale,
 - les vacances (frais de personnels) sont imputées sur le fonctionnement,
 - au fil des années maintien du niveau des investissements,
 - un travail des CETE a été mené pour équilibrer les résultats d'exploitation,
 - le niveau global des ventes se maintient avec une augmentation de la part pour le compte de l'Etat et une baisse des prestations pour tiers,
 - baisse des prestations d'IP avec un recentrage vers des prestations de méthodologie, recherche, enseignement pour le compte de l'Etat.
- Les effectifs :
 - pour 2007 une perte de 7 ETP pour l'ensemble du RST dans la partie production,
 - augmentation des effectifs pour le programme DAOL (DGUHC),
 - un repyramidage de la catégorie C vers la catégorie A avec une stabilité des effectifs de B.

La CGT intervient :

- il faut rapprocher les baisses de rentrées de fonds de concours des baisses d'effectifs de ces dernières années,
- passer du faire au faire-faire doit être mis en corrélation avec le repyramidage que cela impliquerait. Le RST se verrait privé des activités « courantes » effectuées en partie par des catégories C. la CGT rappelle encore la nécessité de ces activités pour alimenter les connaissances de pointe.

L'administration évoque le besoin de voir la stratégie pour défendre le RST auprès d'auditeurs RGPP qui n'ont pas la vision technique du RST. De plus, elle ne partage pas l'avis des OS sur la nécessité de faire pour faire faire.

La CGT :

- revendique un ministère technique,
- fait part de sa crainte d'une dérive vers un ministère politique,
- précise que la technicité du RST du MEDAD est reconnue en Europe.

Pour la DRAST, il y a un risque de ne pas être entendu si l'argumentaire développé n'est pas adapté à l'interlocuteur (RGPP et SG) à savoir une vision budgétaire.

La CGT précise que les compétences des CETE-Labos sont basées sur une culture du terrain. Ces compétences sont reconnues par la profession.

Pour une OS :

- si le RST se cantonnait au faire-faire, il y aurait la nécessité de vérifier les compétences de celui qui réaliserait le faire,
- sur l'exemple de la construction, le ministère a été longtemps absent de la maîtrise d'œuvre au travers des cellules de constructions publiques et le constat qui est fait aujourd'hui est la perte des compétences pour contrôler la maîtrise d'œuvre préjudiciable à la qualité requise par le maître d'ouvrage public,

- il est nécessaire de conserver l'expertise basée sur une articulation entre le faire et le faire faire.

L'administration donne alors la parole aux représentants des directions d'administration centrale ou d'établissements :

- Le LCPC exprime un glissement du curseur vers le faire-faire au détriment du faire.
- La DRAST :
 - la demande des collectivités territoriales est tournée vers la méthodologie avec par exemple l'ouverture des clubs métiers,
 - les demandes exprimées sont :
 - la capitalisation des connaissances,
 - la normalisation,
 - la recherche,
 - les collectivités ont fait part d'un besoin d'une ingénierie à haute valeur ajoutée.
- La CGT rajoute que dans la pratique les CG font preuve de besoins non exprimés dans les échanges avec le ministère :
 - par exemple pour ce qui concerne le contrôle des couches de roulement de chaussées, certains CG qui avaient choisi de confier les contrôles au privé sont revenus vers les LR pour des questions de neutralité et de qualité des prestations,
 - les LR assument un rôle de régulation technique et financière de l'offre du marché même dans un contexte concurrentiel.
- Le représentant des CETE (G. Cadré – CETE méd.) :
 - le constat est fait pour les COTITA d'un dû de l'Etat aux collectivités territoriales (art. 18 de la loi LRL) à une demande pour ces dernières de capitalisation des connaissances scientifiques et techniques. Elles expriment le besoin de l'Etat animateur d'une communauté scientifique et technique.
 - Une attention particulière doit être apportée aux chiffres de rentrée des fonds de concours :
 - avec une baisse pour le compte des sociétés autoroutières,
 - la perte de marchés (reconquis pour certains) avec un intérêt pour les CETE-Labos de se confronter au marché concurrentiel,
 - une adaptation a été trouvée sur la pratiques en matière de dépenses avec par exemple privilégier des modes de transport plus économique (par exemple : train au lieu de l'avion quand cela est possible).

La CGT précise :

- il n'y a pas d'opposition à faire entre les catégories A, B et C. La CGT défend les spécificités de chacun,
- la force du réseau Etat réside dans son unité alors que pour les CG, chaque CG est indépendant et responsable de sa politique en matière de transport et d'aménagement.

L'administration revient sur :

- un calendrier court avant les arbitrages,
- le souhait des OS de participer aux réflexions.

La CGT aborde la question des mutualisations qui impactent de manière diverse les CETE avec pour les CETE déjà touchés :

- la formation au CETE Nord Picardie,
- et à un degré très important l'ensemble des services supports du CETE Normandie Centre. Ce sujet ayant été également débattu lors de la rencontre du 3 janvier entre la DRAST et l'USSERE CGT.

Pour la DRAST :

- les CETE ont été préservés sur leur capacité de production,
- la mutualisation est une contrepartie.

**Déclaration CGT
au Conseil des services scientifiques et techniques (CSST)
du 8 janvier 2008.**

Nicolas BAILLE

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis pour la troisième réunion du Conseil des services scientifiques et techniques mais dans un contexte particulier à savoir que nous ne sommes plus dans le ministère de l'équipement mais au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD).

Avant de revenir sur cet aspect, la CGT veut réaffirmer quelques points de façon succincte, de nombreux aspects ayant déjà été abordés au cours d'une réunion avec la DRAST le 3 janvier dernier.

Tout d'abord, nous sommes satisfaits de voir que le dossier aujourd'hui présenté sous forme de fiches à ce CSST est la poursuite des chantiers qui étaient ouverts dans le cadre du précédent ministère. L'administration n'a donc pas fait table rase du passé dans un contexte encore une fois nouveau. Aussi, sur le plan de travail proposé pour 2008 la CGT réaffirme sa volonté d'être associée aux chantiers concernant, entre autres, la polarisation du RST, la situation des laboratoires régionaux et la GPEEC.

Concernant l'ouverture du RST aux Collectivités, pour lequel les choses ont déjà avancé comme les COTITA ou la présidence du CODOR du CERTU, nous réaffirmons notre souhait de voir cette ouverture aller plus loin et plus vite avec un véritable réseau partagé Etat/Collectivités. A ce titre, la proposition de loi présentée par un groupe de Sénateurs concernant la création d'un réseau technique des collectivités territoriales nous inquiète et est révélatrice d'une certaine attente des élus locaux. C'est la question d'un véritable pilotage Etat/Collectivités qui doit être posée.

Sur la création du pôle scientifique et technique du MEDAD à Marne-la-Vallée nous souhaitons que le ministre confirme rapidement cette constitution dans l'intérêt du personnel car les actuelles hésitations créent une certaine confusion. Par ailleurs, la CGT exprime l'inquiétude des personnels qui craignent un éloignement du MEDAD avec un rapprochement vers le ministère de la recherche.

Par ailleurs, nous demandons que le nouveau Cabinet valide au plus tôt la note d'orientation du RST du 15 février 2007 afin de disposer d'un document commun pour le RST.

Pour revenir sur le contexte actuel, à savoir la mise en place du MEDAD et la RGPP, lors du CTPM du 18 décembre dernier, le ministre Jean-Louis Borloo a présenté la réorganisation du ministère. Aussi, la DRAST va être rattachée au Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) et non plus directement au Secrétariat général (SG). La CGT regrette ce choix. En effet, nous pensons que cela va créer une confusion tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du ministère. Par ailleurs, les ETP seront gérés par le SG alors que les orientations seront discutées au sein du CGDD, quelle cohérence ? Dans un besoin de clarté y compris sur le pilotage nous pensons que la DRAST doit être maintenue au sein du SG.

Le champ ministériel étant modifié, le CSST doit être revu dans sa composition afin d'en tenir compte et par conséquent intégrer les établissements de l'ex-écologie. De même que si le CGDD est la direction dont dépend la DRAST, il doit être membre du CSST et le présider.

Enfin, concernant la RGPP et ses éventuelles conséquences pour le RST, la CGT s'opposera à une simple logique comptable qui n'aurait comme seule finalité la réduction des effectifs.

En résumé, la CGT trouve satisfaisante la méthode de travail proposée par fiches posant les problématiques et ouvrant des pistes de réflexion soumises à une large concertation comme cela avait été le cas pour la rédaction de la note d'orientation du RST.

Nous réaffirmons notre volonté d'être associés aux chantiers concernant :

- la polarisation du RST,
- la GPEEC et les déroulements de carrière,
- les mutualisations, pour lesquelles nous avons exprimé une certaine réserve et en tous les cas le besoins de dialogue et de concertation avec les personnels concernés,
- l'avenir des laboratoires régionaux.

Enfin, concernant le réseau de formation du ministère, la CGT demande un groupe de travail spécifique.

Merci pour votre attention.